



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Résolution numéro 2020-03-114 PPCMOI – Lot 1 575 818 et lot projeté 6 082 411 (183, 5^e Avenue)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15 et 145.38)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté la résolution numéro 2020-03-114 intitulée :

183, 5^e Avenue - Lot 1 575 818 et lot projeté 6 082 411 - PPCMOI - Adoption (30-8000)

Le conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de sa résolution numéro 20-03-25-11 que la résolution précitée est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

La résolution numéro 2020-03-114 est entrée en vigueur le 30 mars 2020, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2020-03 par la MRC.

La résolution peut être consultée à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné le 31 mars 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière